

## INTÉRESSEMENT CLERMONT, PARTICIPATION ET PRIME DE PARTAGE DES PROFITS

**PARENTAL  
ADVISORY  
EXPLICIT LYRICS**

***NB : Dans ce tract, nous tenons des propos qui peuvent paraître durs à certains. Ils sont tout juste à la hauteur de la vilénie dont a fait preuve l'entreprise pour l'accord d'intéressements. Cette année, Michelin a battu tous les records de bassesse.***

Les négociations pour l'**accord intéressement Clermont pour la période 2014-2016** se terminent. Nous avons proposé des critères progressistes et les plus vertueux possibles. Certains ont été en partie retenus par l'entreprise (formation, sur-reté), d'autres non (voir détails au verso).

La floriture de cette négociation fût le **nouveau critère de l'absentéisme pour « courte maladie »** (moins de 60 jours). Ce critère pervers et scélérat a été imposé par l'entreprise contre l'avis de toutes les Organisations Syndicales et d'une immense majorité des salariés. Il générera à coup sûr des situations iniques et culpabilisantes pour les personnes malades : il s'agit d'une forte régression et d'une ingérence de Michelin dans le système de santé. Le ton de la dérision utilisé sur notre affiche est la seule chose que mérite l'entreprise et ses représentants sur ce point.

En période difficile, il s'agit d'un chantage au gain. Ce mode de rémunération, peu chargé, porte atteinte au système de solidarité de la société et nous en payons déjà les conséquences. Nous ne nous lasserons pas de rappeler que le salaire est le meilleur système de rémunération pour l'instant, réclamant ainsi des **augmentations égales pour tous** et en rapport avec le puissant engagement des salariés – les bons résultats de l'entreprise en étant la preuve évidente.

En dépit de l'opposition de l'ensemble des Organisations Syndicales, Michelin a également choisi de modifier la répartition de l'intéressement. Il est ainsi passé à 3,5% au niveau local (établissement) + 1,5% au niveau national au lieu des 3% local + 2% national que nous avons précédemment.

**Après avoir combattu le critère d'absentéisme de toutes nos forces, les élus Sud ont signé l'accord Intéressement Clermont parce que nous savons l'importance que cette prime revêt pour les salariés, en particulier pour les plus modestes.**

**D'autres négociations ont eu lieu** et l'entreprise distribuera moins d'argent aux salariés cette année :

- Au global, la **participation** passera de 40,7 millions € pour 2012 à 24,2 millions € pour 2013 soient **16,5 millions € en moins !**

- L'**intéressement** passera de 27,2 à 24,8 millions € soient **2,4 millions € en moins !**

- Dans un grand élan de générosité, l'entreprise propose de conserver l'enveloppe de la Prime de Partage des Profits (PPP) au niveau de l'année précédente (2,36 millions, soient environ 80€ par salarié).

Pour rappel, **il en va autrement pour les actionnaires** : les dividendes par action vont passer de 2,10€ en 2011 à 2,50€ en 2013 (**soit +20% en 2 ans !**).

Cette disparité de rémunération entre les salariés et les actionnaires, que certains de nos dirigeants tentent de faire passer pour normale et même vertueuse, n'est qu'un système de traite dont l'empilement des structures et l'habitude empêchent parfois notre simple bon sens de s'en apercevoir :

## **Ce sont bien les salariés qui créent la richesse. Sans eux, pas même un poil d'actionnariat possible.**

### **Voici comment se construit l'accord d'intéressement Clermont-Ferrand :**

#### **- Critère n°1 :**

Amélioration des conditions de travail et sécurité des personnes : somme de Situations à Risques Résolues et des Observations Préventives de Sureté (SARR + OPS) à laquelle vient se joindre un sous ensemble basé sur le nombre d'atteintes (accident du travail avec arrêt, sans arrêt et bénins) et le taux de gravité.

#### **- Critère n°2 :**

Compétitivité et présentéisme (dicté directement par le MEDEF) : basé sur le nombre de jours d'arrêt de travail pour maladie de courte durée (< 60 jours).

#### **- Critère n°3 :**

Orienté par type d'activité et divisé en 4 sous parties :

- les pertes matières = déchets avant et après cuisson pour les entités C2, GRV, MAT/SF (mélanges) et PLE/I/CB.
- les passages de jalons RDI (balise pour le court terme et gamme pour les produits répondants correctement aux attentes d'un segment de marché donné).
- les parts de marché France pour les entités TC, PL, Agro, GC et 2 roues.
- le taux de désistement aux formations (formation annulée moins de 3 semaines avant son commencement, absence et formation non-terminée).

Les matrices chiffrées sont détaillées dans l'accord. Nous regrettons tout de même que ce cumul de calculs devienne de moins en moins lisible pour l'ensemble des salariés.